

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 1 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: CTX-74 Surfosan ultra  
Code du produit: 0074CMP

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Sanitizer

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE**  
Adresse: Avenue Maurice Bellonte,  
Ville: 66 000 PERPIGNAN ( FRANCE )  
Province ou région: Barcelona  
Numéro de Téléphone: Tel: 04 11 300 200  
Fax: Fax: 04 68 52 48 50  
E-mail: fds@inquide.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Anti poisoning centre:  
FRANCE (Paris): 01 40 05 48 48  
FRANCE (Toulouse): 05 61 77 74 47  
FRANCE (Marseille): 04 91 75 25 25  
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
BELGIQUE (Brussel): (+34) 070 245 245

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Acute Tox. 4 : Nocif par inhalation.

Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux.

Resp. Sens. 1 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Skin Corr. 1B : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Skin Sens. 1 : Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

#### Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

**Danger**

Phrases H:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 2 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Phrases P:

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

### Contient:

glutaral, glutaraldéhyde, pentane-1,5-dial  
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

### 2.3 Autres dangers.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
CAS No: 68424-85-1 CE No: 270-325-2	composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	5 - 25 %	Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 (M=10) - Aquatic Chronic 1, H410 - Eye Dam. 1, H318 - Met. Corr. 1, H290 - Skin Corr. 1B, H314	-

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 3 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

Index No: 605-022-00-X CAS No: 111-30-8 CE No: 203-856-5 Registration No: 01-2119455549-26-XXXX	[1] glutaral, glutaraldéhyde, pentane-1,5-dial	3 - 5 %	Acute Tox. 2, H330 - Acute Tox. 3, H301 - Aquatic Acute 1, H400 (M=1) - Aquatic Chronic 2, H411 - Resp. Sens. 1, H334 - STOT SE 3, H335 - Skin Corr. 1B, H314 - Skin Sens. 1A, H317	STOT SE 3, H335: 0,5 % ≤ C < 5 %
Index No: 607-022-00-5 CAS No: 141-78-6 CE No: 205-500-4 Registration No: 01-2119475103-46-XXXX	[1] acétate d'éthyle	0 - 10 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 607-130-00-2 CAS No: 123-92-2 CE No: 204-662-3 Registration No: 01-2119548408-32-XXXX	[1] acétate d'isopentyle	0 - 2.5 %	Flam. Liq. 3, H226	-
Index No: 607-025-00-1 CAS No: 123-86-4 CE No: 204-658-1 Registration No: 01-2119485493-29-XXXX	[1] acétate de n-butyle	0 - 20 %	Flam. Liq. 3, H226 - STOT SE 3, H336	-

(\* ) Le texte complet des phrases H est détaillé dans la section 16 de cette fiche de sécurité.

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

#### 4.1 Description des premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premières soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

#### En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

#### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premières soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

#### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 4 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin.

Produit nocif, une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets anesthésiques et nécessiter une assistance médicale immédiate.

Le contact avec les yeux peut causer des dommages irréversibles.

Il peut provoquer une réaction allergique, la dermatite, une rougeur ou un gonflement de la peau.

Il peut provoquer une réaction allergique dans le système respiratoire. Une exposition chronique peut provoquer de l'asthme.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

### 5.1 Moyens d'extinction.

#### **Moyens d'extinction appropriés:**

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

#### **Moyens d'extinction inappropriés:**

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.

#### **Risques particuliers.**

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique.

#### **Équipement de protection anti-incendies.**

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale. Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Recouvrir pour nettoyage la totalité de la substance répandue à l'aide de produits absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, farine fossile, etc.). Verser le produit ainsi que la substance absorbante dans un container adapté. La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 5 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

### 6.4 Référence à d'autres sections.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'section 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à l'section 8. Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers à température ambiante, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

Code	Description	Quantité limite (tonnes) pour l'application de	
		Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT - Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1	100	200

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Aucune utilisation particulière

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m <sup>3</sup>
glutaral, glutaraldéhyde, pentane-1,5-dial	111-30-8	France [1]	Huit heures	0,1	0,4
			Court terme	0,2	0,8
acétate d'éthyle	141-78-6	European Union [2]	Huit heures	200	734
			Court terme	400	1468
		France [1]	Huit heures	400	1400
			Court terme		
acétate d'isopentyle	123-92-2	European Union [2]	Huit heures	50	270
			Court terme	100	540
		France [1]	Huit heures	50	270
			Court terme	100	540
acétate de n-butyle	123-86-4	France [1]	Huit heures	150	710

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 6 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

			<b>Court terme</b>	200	940
--	--	--	--------------------	-----	-----

[1] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

[2] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
glutaral, glutaraldéhyde, pentane-1,5-dial N. CAS: 111-30-8 N. CE: 203-856-5	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Local effects	0,25 (mg/m <sup>3</sup> )
acétate d'éthyle N. CAS: 141-78-6 N. CE: 205-500-4	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	734 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Local effects	734 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Local effects	367 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Inhalation, Acute, Local effects	1468 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Acute, Local effects	734 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Cutané, Long-term, Systemic effects	63 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Cutané, Long-term, Systemic effects	37 (mg/kg bw/day)
acétate d'isopentyle N. CAS: 123-92-2 N. CE: 204-662-3	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	20,8 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	5,1 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Cutané, Long-term, Systemic effects	2,95 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Cutané, Long-term, Systemic effects	1,47 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	1,47 (mg/kg bw/day)
acétate de n-butyle N. CAS: 123-86-4 N. CE: 204-658-1	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	480 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Systemic effects	102,34 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Inhalation, Acute, Systemic effects	960 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Acute, Systemic effects	859,7 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Inhalation, Long-term, Local effects	480 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Long-term, Local effects	102,34 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (Workers)	Inhalation, Acute, Local effects	960 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Inhalation, Acute, Local effects	859,7 (mg/m <sup>3</sup> )
	DNEL (General population)	Oral, Long-term, Systemic effects	3,4 (mg/kg bw/day)
	DNEL (General population)	Cutané, Long-term, Systemic effects	3,4 (mg/kg bw/day)

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 7 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
acétate d'éthyle N. CAS: 141-78-6 N. CE: 205-500-4	aqua (freshwater)	0,24 (mg/L)
	aqua (marine water)	0,024 (mg/L)
	aqua (intermittent releases)	1,65 (mg/L)
	sediment (freshwater)	1,15 (mg/L)
	sediment (marine water)	0,115 (mg/L)
	Soil	0,148 (mg/kg soil dw)
	STP	650 (mg/L)
acétate d'isopentyle N. CAS: 123-92-2 N. CE: 204-662-3	oral (Hazard for predators)	0,2 (g/kg food)
	aqua (freshwater)	0,022 (mg/L)
	aqua (marine water)	0,0022 (mg/L)
	aqua (intermittent releases)	0,22 (mg/L)
	STP	30 (mg/L)
	sediment (freshwater)	17,87 (mg/kg sediment dw)
	sediment (marine water)	1,787 (mg/kg sediment dw)
acétate de n-butyle N. CAS: 123-86-4 N. CE: 204-658-1	soil	4,15 (mg/kg soil dw)
	aqua (freshwater)	0,18 (mg/l)
	aqua (marine water)	0,018 (mg/l)
	aqua (intermittent releases)	0,36 (mg/l)
	STP	35,6 (mg/l)
	sediment (freshwater)	0,981 (mg/kg sediment dw)
	sediment (marine water)	0,0981 (mg/kg sediment dw)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

CAS: 111-30-8

TLV TWA - A4 SEN

TLV STEL - C 0,05 ppm - C 0,205 mg/m<sup>3</sup>, A4 SEN

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>
<b>Utilisation(s):</b>	<b>Sanitizer</b>
<b>Protection respiratoire:</b>	
PPE:	Masque auto-filtrant pour particules
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Fabriqué dans un matériel filtrant, il couvre le nez, la bouche et le menton.
Normes CEN:	EN 149
Maintenance:	Avant l'utilisation, s'assurer qu'il n'y a pas de rupture, de déformation, etc. Comme il s'agit d'un équipement de protection individuel jetable, il faut le changer à chaque utilisation.
Observations:	S'ils ne sont pas ajustés correctement le travailleur n'est pas protégé. Suivre les instructions du fabricant concernant l'utilisation adéquate de l'équipement.



-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3  
Date de révision: 08/04/2020

Page 8 de 16  
Date d'impression: 08/04/2020

Type de filtre nécessaire:	P2		
<b>Protection des mains:</b>			
PPE:	Gants de protection contre les produits chimiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III.		
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420		
Maintenance:	Conservé dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.		
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.		
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.):	> 480
		Epaisseur du matériau (mm):	0,35
<b>Protection des yeux:</b>			
PPE:	Lunettes de protection avec monture intégrale		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.		
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.		
<b>Protection de la peau:</b>			
PPE:	Vêtements de protection contre les produits chimiques		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Les vêtements doivent être portés près du corps. Il faut fixer le niveau de protection en fonction d'un paramètre d'essai appelé «Temps de passage» (BT. Breakthrough Time) qui indique le temps que le produit chimique tarde à traverser le matériel.		
Normes CEN:	EN 464, EN 340, EN 943-1, EN 943-2, EN ISO 6529, EN ISO 6530, EN 13034		
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.		
Observations:	Le design des vêtements de protection devrait permettre de les porter facilement et près du corps sans qu'ils bougent, pendant toute la durée d'utilisation prévue, en tenant compte des facteurs environnementaux, des mouvements et des positions que l'utilisateur adoptera pendant l'exercice de son activité.		
PPE:	Chaussures de travail		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 20347		
Maintenance:	Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.		
Observations:	Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.		

### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Liquid  
Couleur: Orangé  
Odeur: Caractéristique  
Seuil olfactif: P.D./P.A.  
pH: 5 - 7 (20 °C)  
Point de fusion: P.D./P.A.  
Point d'ébullition: 94 °C  
Point d'inflammation: 91 °C  
Taux d'évaporation: P.D./P.A.  
Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.  
Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.

-À la suite de la page suivante.-



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 9 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.  
Pression de vapeur: 23,503  
Densité de la vapeur: P.D./P.A.  
Densité relative: 0.95 - 1.05 (20 °C) g/cm<sup>3</sup>  
Solubilité: P.D./P.A.  
Liposolubilité: P.D./P.A.  
Hydro solubilité: 100 %  
Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.  
Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.  
Température de décomposition: P.D./P.A.  
Viscosité: P.D./P.A.  
Propriétés explosives: P.D./P.A.  
Propriétés comburantes: No applicable

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

### 9.2 Autres informations.

Point d'écoulement: P.D./P.A.

Scintillation: P.D./P.A.

Viscosité cinématique: P.D./P.A.

P.D./P.A. = Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Bases

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des bases.

### 10.4 Conditions à éviter.

- Éviter le contact avec les bases

### 10.5 Matières incompatibles.

Éviter les matières suivantes :

- Bases

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

**Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.**

Nom	Toxicité aigue			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures  CAS No: 68424-85-1    EC No: 270-325-2	Oral	LD50	Rat	795 mg/kg
	Cutané	LD50	Rat	1560 mg/kg
	Inhalation			

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 10 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

glutaral, glutaraldéhyde, pentane-1,5-dial  CAS No: 111-30-8      EC No: 203-856-5	Oral	LD50      Rat      158 mg/kg LD50      Rat      134 mg/kg bw [1] [1] Oyo Yakuri. Pharmacometrics. Vol. 19, Pg. 503, 1980
	Cutané	LD50      Rat      > 2000 mg/kg
acétate d'isopentyle  CAS No: 123-92-2      EC No: 204-662-3	Inhalation	LC50      Rat      0,48 mg/l/4 h [1] [1] United States Environmental Protection Agency, Office of Pesticides and Toxic Substances. Vol. 8EHQ-1290-1008
	Oral	LD50      Rabbit      7410 mg/kg bw [1] [1] Aliphatic alcohols and alkyl esters. Narcotic and lethal potencies to tadpoles and to rabbits. Munch, J.C. 1972.
acétate de n-butyle  CAS No: 123-86-4      EC No: 204-658-1	Cutané	LD50      Rabbit      >5000 mg/kg [1] [1] review: OPDYKE D L J, FOOD COSMET TOXICOL, 13 (5), 545-554, 1975. original source mentioned: Moreno, O.M. (1973). Report to RIFM, 1 February. Opdyke D L J 1975.
	Inhalation	LOAEL      Cat      11600 mg/m <sup>3</sup> air [1] [1] Ferdinand Flury und Wolfgang Wirth, International Archives of Occupational and Environmental Health Springer Berlin / Heidelberg ISSN 0340-0131 (Print), Heft Volume 5, Number 1, Seiten 1-90, Dezember 1933, DOI 10.1007/BF02274996
acétate de n-butyle  CAS No: 123-86-4      EC No: 204-658-1	Oral	LD50      Rat      10800 mg/kg bw [1] [1] Acute Toxicity Data. Journal of the American College of Toxicology, Part B. Vol. 1, Pg. 196, 1992
	Cutané	LD50      Rabbit      >17600 mg/kg bw [1] [1] Raw Material Data Handbook, Vol.1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 7, 1974
	Inhalation	LC50      Rat      1.85 mg/l/4 h [1] [1] Inhalation Toxicology. Vol. 9, Pg. 623, 1997

a) toxicité aiguë;

Produit classé:

Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4: Nocif par inhalation.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Corrosif cutanée, Catégorie 1B: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Produit classé:

Sensibilisant respiratoire, Catégorie 1: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisant cutané, Catégorie 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 11 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;  
Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.  
Données non concluantes pour la classification.

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

#### 12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures CAS No: 68424-85-1 EC No: 270-325-2	Poissons	LC50	fish	0.85-1.2 mg/L
	Invertébrés aquatiques	EC50	Daphnia	0.02 mg/L
	Plantes aquatiques	EC50		0.06 mg/L
glutaral, glutaraldéhyde, pentane-1,5-dial CAS No: 111-30-8 EC No: 203-856-5	Poissons	LC50	Fish	10.5 mg/l (96 h)
		LC50	Fish	12,2 mg/l (96 h) [1]
	Invertébrés aquatiques	EC50	Daphnia	29.73 mg/l (48 h)
		EC50	Crustacean	5,1 mg/l (48 h) [1]
Plantes aquatiques	EC50	Algae	0.84 mg/l (96 h)	
acétate d'éthyle CAS No: 141-78-6 EC No: 205-500-4	Poissons	LC50	Pimephales promelas	230 mg/l (96 h) [1]
			[1] US EPA method E03-05, 1984	
	Invertébrés aquatiques	EC50	Hydra Oligactis (Hydrozoa)	1350 mg/l (48 h) [1]
		[1] Aquat. Toxicol. 4, 73 - 82, Slooff, W. 1983		
Plantes aquatiques	EC50	Algae	2500 mg/l (96 h) [1]	
		[1] Slooff, W. 1982. A Comparative Study on the Short-Term Effects of 15 Chemicals on Fresh Water Organisms of Different Tropic Levels. Natl.Tech.Inf.Serv., Springfield, VA :25 p. (DUT) (ENG ABS) (NTIS/PB83-200386)		
acétate d'isopentyle	Poissons	LC50	Leuciscus melanotus idus	36 mg/l (48 h) [1]

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 12 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

CAS No: 123-92-2      EC No: 204-662-3		[1] Fish toxicity (mg/l) Lüdemann WaBoLu Berlin. The methodology was based on the static fish test with the Gold orfe ( <i>Leuciscus idus melanotus</i> ), according to Mann (1975, 1976), published in <i>Vom Wasser</i> 46 (1976).
	Invertébrés aquatiques	EC50      Daphnia magna      205 mg/l (24 h) [1] Straus [1] Experimental result, Prüfvorschrift DIN 38412 Teil 11.
	Plantes aquatiques	ErC50 <i>Desmodesmus subspicatus</i> >100 mg/l (48 h) [1] [1] Study report, 2010. OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test).
acétate de n-butyle	Poissons	LC50      Fish      81 mg/l (96 h) [1] [1] Wellens, H. 1982. Comparison of the Sensitivity of <i>Brachydanio rerio</i> and <i>Leuciscus idus</i> by Testing the Fish Toxicity of Chemicals and Wastewaters. <i>Z.Wasser-Abwasser-Forsch.</i> 51(2):49-52 (GER) (ENG ABS). Dawson, G.W., A.L. Jennings, D. Drozdowski, and E. Rider 1977. The Acute Toxicity of 47 Industrial Chemicals to Fresh and Saltwater Fishes. <i>J.Hazard.Mater.</i> 1(4):303-318 (OECDG Data File)
	Invertébrés aquatiques	EC50      Daphnia sp.      44 mg/l (48 h) [1] [1] publication, 1959
	Plantes aquatiques	EC50 <i>Desmodesmus subspicatus</i> (reported as <i>Scenedesmus subspicatus</i> )      674.7 mg/l (72 h) [1] [1] Method: other: algae growth inhibition test, according to Umweltbundesamt (German Federal Environment Agency) (proposal/draft, version February 1984)
CAS No: 123-86-4      EC No: 204-658-1		

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
acétate d'éthyle CAS No: 141-78-6      EC No: 205-500-4	0,73	-	9,65 mg/L	Très faible
acétate d'isopentyle CAS No: 123-92-2      EC No: 204-662-3	2,26	-	21,5 mg/L	Faible
acétate de n-butyle	1,78	-	-	Très faible

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 13 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

CAS No: 123-86-4	EC No: 204-658-1				
------------------	------------------	--	--	--	--

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

### 12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

**Mer:** Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

**Air:** Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

### 14.1 Numéro ONU.

N° ONU: 3265

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: UN 3265, LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES / GLUTARAL GLUTARALDÉHYDE PENTANE-1,5-DIAL), 8, GE III, (E)

IMDG: UN 3265, LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES / GLUTARAL GLUTARALDÉHYDE PENTANE-1,5-DIAL), 8, GE III, POLLUANT MARIN

OACI/IATA: UN 3265, LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT COMPOSÉS DE L'ION AMMONIUM QUATERNAIRE, BENZYLALKYL EN C12-16 DIMÉTHYLES, CHLORURES / GLUTARAL GLUTARALDÉHYDE PENTANE-1,5-DIAL), 8, GE III

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 8

### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 14 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Oui



Dangereux pour l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Étiquettes: 8



Numéro de danger: 80

ADR LQ: 5 L

IMDG LQ: 5 L

ICAO LQ: 1 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR  
Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion): F-A,S-B  
Procéder conformément au point 6.  
Groupe de ségrégation du Code IMDG: 1 Acides

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

### 15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 3: Très dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwSV)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans l'annexe 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 15 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

Acute Tox. 2 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 2  
Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 3  
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4  
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4  
Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2  
Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1  
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2  
Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2  
Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3  
Met. Corr. 1 : Corrosif pour les métaux, Catégorie 1  
Resp. Sens. 1 : Sensibilisant respiratoire, Catégorie 1  
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3  
Skin Corr. 1B : Corrosif cutanée, Catégorie 1B  
Skin Sens. 1 : Sensibilisant cutané, Catégorie 1  
Skin Sens. 1A : Sensibilisant cutané, Catégorie 1A

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.  
AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.  
BCF: Factor de bioconcentration.  
CEN: Comité européen de normalisation.  
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.  
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.  
EC50: Concentration efficace moyenne.  
PPE: Équipements de protection individuelle.  
IATA: Association Internationale de Transport Aérien.  
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.  
IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.  
LC50: Concentration létale, 50%.  
LD50: Dose létale, 50%.  
Log Pow: Logarithme du coefficient octanol-eau.  
NOEC: Concentration sans effet observé.  
PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.  
WGH: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la littérature et sources de données:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 0074CMP-CTX-74 Surfosan ultra

Version: 3

Date de révision: 08/04/2020

Page 16 de 16

Date d'impression: 08/04/2020

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.